6e ANNEE. — NUMERO 77.

Macti animo estote, Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. Bref à la LIBERTÉ)

LA PRESSE EST UNE **Œuvre pie**, D'UNE **utilité souveraine.** (Paroles de Pie IX, aux pèlerins de Rennes.)

MARDI 4 AVRIL 1876.

LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux.

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	1 an.	6 mois.	3 mois.
SUISSE	fr. 20	11	6
FRANCE, BELGIQUE, ALLEMAGNE, AUTRICHE, ITALIE, ESPAGNE, ANGLETERRE, HOLLANDE, ETATS-UNIS	» 36	19	10

Bureaux de Rédaction et d'Expédition, Grand'Rue, 10.

BUREAU DES ANNONCES
ALPHONSE COMTE
Grand'Rue, 10, à Fribourg.

Pour le **prix des annonces**, voir à la 4 page.

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés. Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Le Referendum sur la loi des banques.

—

Moins de trois semaines nous séparent de la votation populaire sur la loi fédérale des banques. Plusieurs de nos lecteurs nous ont témoigné la surprise de voir les journaux s'occuper si peu de cette votation. Ils se sont plaints que la *Liberté* suive elle aussi la consigne du silence.

Il n'y a pas eu de consigne, donnée du moins à notre connaissance. La vérité c'est que les journaux ne savent pas quel conseil donner à leurs électeurs. Le mouvement d'opposition à la loi fédérale des banques s'est inspiré de deux tendances essentiellement opposées. Dans la Suisse allemande, on ne trouve pas cette loi assez centralisatrice, et le Dr Joos a couru de ville en ville, de canton en canton, pour influer l'opinion publique, espérant que le rejet de la loi actuelle aura pour conséquence d'*accentuer* l'ingérence des Conseils de la Confédération dans les questions de banque. Les cantons de Genève et de Neuchâtel trouvent au contraire la loi *fédérale déjà trop centralisatrice*. Ils lui reprochent surtout de fixer à des limites trop étroites l'émission des billets de banque.

Ces deux oppositions *en sens contraire* ont réussi à peine à réunir le chiffre de 30.000 signatures nécessaires pour soumettre la loi à la votation du peuple. C'est la preuve que ni l'une ni l'autre ne répond à un mouvement d'opinion bien accentuée et qui doive s'imposer plus tard au législateur fédéral.

Si nous examinons la loi en elle-même, nous y trouvons certes bien des dispositions qui ne nous plaisent guère. Cependant, prise dans son ensemble, elle est favorable plutôt que contraire aux intérêts de nos établissements de crédit. Ce serait pour nous une raison de conseiller l'adoption de la loi des banques.

Que peut-on attendre du rejet de la loi? Ou que les Conseils fédéraux feront une nouvelle loi sur la matière, ou qu'ils renonceront à légiférer sur les banques.

Cette dernière solution est espérée par beaucoup de ceux qui conseillent le rejet de la loi. Ce serait bien la meilleure. Le *statu quo* est, sous bien des rapports, préférable à une intervention du législateur fédéral. Il est vrai que celui-ci puise dans la Constitution fédérale une compétence dont les limites sont, il est vrai, assez restreintes, mais que dans ces limites on ne saurait contester.

La disposition de la loi qui constitue un notable progrès, c'est l'unité de type des billets de banque, et l'obligation imposée à chaque banque d'émission d'accepter les billets de toutes les autres banques. Mais ce progrès même n'est pas sans danger. Il est probable que si la Suisse avait eu ce système en 1870-1871, elle n'aurait pas échappé au cours forcé des billets de banque. On se rappelle que la question du cours forcé fut sérieusement discutée, et que l'autorité fédérale ne recula que devant les difficultés de l'exécution, difficultés résultant de la variété infinie des billets de banque, et de l'impossibilité d'en généraliser l'acceptation.

Le rejet de la loi nous fournit donc une bonne chance, c'est que, de longtemps, la Confédération ne recommencera pas le travail détruit par le vote du peuple. Cette chance est-elle bien réelle? Y pouvons-nous compter assez pour affronter l'autre chance, qui est de voir succéder à la loi actuelle qui n'est pas si mauvaise pour nous, une autre loi dont les conséquences seraient beaucoup plus regrettables?

Il ne faut pas se faire d'illusions, la nouvelle loi sur les banques ne serait dans aucun cas meilleure que celle dont le sort se décidera le 23 avril. On peut être certain que le système préconisé par le Dr Joos aurait les préférences des Conseils de la Confédération. Ainsi nous aurions l'inconnu et un état pire.

Ceux qui nous parlent des tendances opposées dont se sont inspirés les adversaires de la loi, suivant qu'ils étaient dans la Suisse allemande, ou dans les cantons de Genève et de Neuchâtel, n'ont peut-être pas réfléchi qu'il y aurait un terrain de conciliation entre ces deux tendances en apparence contraires, et ce terrain serait le plus défavorable à nos établissements de crédit.

Les Allemands influencés par le Dr Joos ne veulent que de grandes banques, destinées à tomber aux mains de la Confédération. Les Genevois et les Neuchâtelois ont de grandes banques pour lesquelles ils réclament une faculté d'émission presque indéfinie. Or, si on limite le droit d'émission aux plus grandes banques, chacune d'elles pourra évidemment émettre des billets pour une somme bien plus considérable que dans le système de la loi soumise au *referendum*, loi qui accorde le droit d'émettre des billets à tout établissement dont le capital réalisé est de un demi million.

Le canton de Fribourg, entouré de cantons plus grands et dépourvu de grandes industries, n'a que de petits établissements de crédit. L'accord entre les adversaires de la loi risquerait donc de se faire à son détriment.

Voilà quelques-unes des considérations qui nous ont engagés à ne pas conseiller à nos lecteurs le rejet de la loi fédérale sur les banques. La question n'est du reste pas de celles qui peuvent passionner beaucoup l'opinion publique, et si la loi succombait, ce serait moins sous l'hostilité de ses adversaires que par l'abstention de l'enorme majorité des citoyens à qui la loi est indifférente.

CONFÉDÉRATION.

—

Le canton du Tessin appartient aux diocèses de Milan et de Côme, en Italie. L'archevêque de Milan est Mgr Louis Nazari di Calabiona. Les trois vallées de la Leventine, de Riviera et de Blemio appartiennent au diocèse de Milan et sont administrées par un commissaire apostolique. On y compte 54 paroisses. Le reste du canton du Tessin appartient au diocèse de Côme qui a pour évêque Mgr Pierre Carsana. Un commissaire apostolique est aussi chargé d'administrer cette partie du Tessin qui compte 186 paroisses et 264 prêtres.

Il s'y trouve six chapitres:

1. Le chapitre de Lugano avec 6 chanoines.
2. Celui d'Agno, avec 5 chanoines;
3. Celui de Locarno avec 7 chanoines;
4. Celui de Balerna avec 7 chanoines;
5. Celui de Bellinzona avec 8 chanoines;
6. Celui de Mendrisio avec 1 prévôt et 4 chapelains;

Les capucins avaient 4 couvents dans le Tessin:

1. Lugano, avec 8 pères et 5 frères;
2. S. Maria di Bigorio, avec 3 pères et 3 frères;
3. Locarno, avec 1 père;
4. Faido, avec 2 pères et 1 frère;

D'après le recensement officie de 1860, le Tessin compte 131,241 catholiques.

—

Le télégraphe annonce officieusement que la grande maison de banque et d'exportation de soieries Streckeisen, Bischoff et Ce, a suspendu ses paiements.

M Streckeisen est consul général suisse à Londres.

—

Le Tribunal fédéral a été nanti, d'une demande de M. l'avocat Rambert au nom de M. L. Favre, entrepreneur du grand tunnel du Gothard, par laquelle ce dernier conclut à ce qu'il soit prononcé que la Compagnie du chemin de fer du Gothard doit *lui fournir des garanties matérielles* pour le paiement de ses travaux dans l'avenir;

Que, vu le refus de la Compagnie de lui fournir ces garanties, les contrats qui ont pour objet l'exécution du grand tunnel sont résiliés;

Que la Compagnie doit lui payer à titre de dommages-intérêts la somme de 12 millions de francs;

Que M. L. Favre est autorisé à retenir

---

17 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

SABINE DE SEGUR

—

Puis, revêtue de la sainte livrée du cloître qu'elle ne devait plus quitter que pour celle du tombeau, elle se coucha par terre; on étendit sur elle un drap noir, et ses sœurs chantèrent sur la vierge qui venait de mourir au monde le psaume que l'on chante sur les chrétiens trépassés, au jour de leurs funérailles. Moment déchirant et sublime, qui arrache de *tous les yeux* des larmes de douleur et d'admiration, et qui fait comprendre, mieux que toutes les expressions et tous les discours, l'étendue du sacrifice et du renoncement que s'imposent les âmes vouées à la vie religieuse.

Quand les prières furent achevées, quand celle qui était sous le drap mortuaire se releva, l'épouse de Jésus-Christ était consommée. Sabine de Ségur *n'était plus*; elle avait fait place à la sœur Jeanne Françoise.

Je me trompe; Sabine vivait toujours, avec sa douceur, sa joyeuse simplicité, sa tendresse profonde pour tous les siens, avec *tout le* cortége de ses charmantes qualités et de ses vertus. Elle vivait, comme la fille, la sœur, l'amie vivent dans l'épouse. Et quoiqu'elle se fût immolée tout entière à Jésus crucifié, ses parents, ses amis devaient la conserver tout entière aussi. C'est ce que montrera la suite et la fin de cette histoire.

CHAPITRE VI

Je n'ai pas besoin de rappeler longuement ici ce qu'est l'ordre de la Visitation. Saint *François de Sales* en fut le fondateur, sainte Jeanne de Chantal la Mère et la première supérieure. Le doux évêque de Genève fit passer son angélique suavité dans la règle de ce nouvel ordre religieux. Il demanda et obtint de ses filles une obéissance absolue dans un parfait amour, la joie spirituelle dans une continuelle mortification de l'esprit, la paix et la victoire incessantes dans *un* incessant combat. Il voulut que les sœurs de la Visitation s'épanouissent comme des fleurs du paradis dans la pauvreté, dans l'humilité, dans la charité de Jésus Christ, et qu'elles répandissent autour d'elles et bien au delà des grilles de leur cloître la bonne odeur des mystiques vertus.

Le monastère d'Annecy en Savoie fut la première maison du nouvel ordre, sous la *direction de Mme de Chantal*, qui y amena avec elle ses deux filles. Nulle histoire n'est plus belle et n'a été plus odieusement dénaturée que celle de l'entrée en religion de cette femme incomparable. Les impies ou les ignorants disent et croient peut-être qu'elle abandonna ses enfants pour aller s'ensevelir et les oublier au fond d'un cloître. Elle fut, au contraire, *le modèle* des mères, comme elle avait été le modèle des épouses. Veuve, elle garda son fils auprès d'elle bien au delà de l'âge où les jeunes garçons restaient d'ordinaire confiés aux soins de leurs mères. Ce fut seulement quand il eut quatorze ans, et qu'il fallut le laisser partir pour commencer sa carrière militaire, qu'elle songea à suivre l'appel que Dieu lui avait depuis longtemps *adressé. Le désespoir* qu'il témoigna quand sa mère le quitta est sans doute le prétexte et le point de départ de toute les calomnies dont on a cherché à flétrir la mémoire de la sainte veuve. Jusqu'à sa mort, il lui conserva et lui témoigna une tendresse passionnée.

Quant aux deux filles de Mme de Chantal, comme je viens de le dire, elle les emmena avec elle à Annecy: ce furent les premières *élèves de la Visitation*. L'aînée épousa un jeune frère de saint François de Sales: devenue veuve après un an de mariage, elle alla rejoindre sa mère au couvent et mourut bientôt entre ses bras. Mme de Chantal en eut un tel chagrin, qu'au moment où sa fille expira, elle tomba sans connaissance, et qu'elle fut quelque temps entre la vie et la mort. Sa seconde fille grandit près de sa *mère et ne* la quitta que pour se marier.

J'ajoute que sainte Jeanne de Chantal en quittant le monde abandonna à ses enfants toute sa fortune et même son douaire, et qu'elle entra absolument pauvre dans l'ordre qu'elle fondait. Voilà comment savait aimer et se dévouer cette sainte femme dont on a voulu faire un type d'égoïsme et d'indifférence monacale. La Visitation resta toujours fidèle à son esprit, et l'on voit qu'en gardant à ses parents sa tendresse ardente et dévouée, Sabine ne faisait que continuer les traditions *de celle dont elle portait le nom vénéré.*

Les jeunes filles élevées au couvent de la Visitation de la rue de Vaugirard n'étaient pas assez nombreuses pour que toutes les religieuses dussent s'occuper d'elles. Sabine ne fut pas employée d'abord au pensionnat. Sa part de vie active fut absorbée presque entièrement par la correspondance de la communauté, dont la supérieure lui confia le soin. *Les couvents de la Visitation ont* une seule et même règle, un seul et même esprit; mais ils n'ont pas de supérieure générale. Chaque maison forme un tout complet, indépendant des autres. Mais la règle établie par le saint fondateur est si scrupuleusement observée dans toutes et son esprit est partout si vivant, que l'unité la plus complète règne entre tous les monastères. A ces liens spirituels et souverains de la *règle* et de l'esprit, les membres de cette grande famille ajoutent celui d'une correspondance assidue. Chaque communauté est en union avec toutes les autres par la relation suivie de ce qui se passe d'édifiant dans son *sein*, par le récit des faits spirituels ou temporels qui l'intéressent, par le *compte-rendu* des saintes vies et des saintes *morts dont elle* est le théâtre et *le témoin. C'est donc une* tâche importante et considérable à la Visi-

par devers lui les installations et les travaux du tunnel jusqu'à ce qu'il ait été intégralement payé de tout ce qui lui est dû.

—

La banque des Grisons se prononce, dans son rapport annuel sur l'exercice 1875, en faveur de la loi. Cet établissement estime que certaines dispositions de la loi sont très-gênantes pour les banques elles-mêmes, mais que la plupart tendent à faire disparaître les côtés faibles de notre circulation fiduciaire actuelle.

Ainsi l'obligation imposée aux banques d'escompter réciproquement leurs billets étendra beaucoup le cercle de circulation de ces derniers. En outre, les articles relatifs à la quotité de l'émission et à la provision, ainsi que celui qui donne au porteur d'un billet un privilége sur les autres créanciers de la Banque constituent pour le public de précieuses garanties.

La banque des Grisons estime que l'acceptation de la loi est entièrement dans l'intérêt du public.

NOUVELLES DES CANTONS.

—

Berne. — Aux dernières nouvelles, on comptait, pour l'exposition de chaussures qui doit avoir lieu à Berne, 60 exposants suisses et une centaine environ d'exposants étrangers. On parle de 50 exposants viennois.

— Une chapelle antique, la « Glummenkapelle, » située non loin de Thoune, et d'où l'on jouit d'un coup d'œil splendide sur le lac et sur les Alpes, va être démolie et remplacée par un hôtel. Cette chapelle dédiée à saint-Colombus, a été érigée, en 1351, sous le patronage d'Aymon de Cossonay, évêque de Lausanne.

— La direction de l'intérieur, du canton de Berne, autorisée à cet effet, met au concours la question suivante :

« Quelles sont les causes de la crise que traverse l'industrie horlogère et quels sont les moyens d'y remédier ?

Éventuellement, quelles sont les industries auxiliaires à introduire dans le Jura bernois et quels sont les moyens de les introduire ? »

La seconde question est éventuelle, en ce sens que, la nécessité de la traiter dépend des conclusions sur la première question.

Les mémoires devront être rédigés en langue française, lisiblement expédiés, et parvenus à la direction désignée, avant le 1er juillet, de l'année courante. Ils ne porteront pas de signatures, mais une devise qui sera répétée sur l'adresse d'un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur du mémoire.

Trois prix du montant total de 500 fr. seront délivrés pour les trois meilleurs mémoires, avec la réserve toutefois que ces prix ne seront décernés que si les mémoires ont une valeur réelle.

Le jury d'examen se composera de trois personnes désignées par la direction de l'intérieur sur une double proposition qui lui sera faite par la *Société industrielle du district de Courtelary*, qui est, en ce moment, la seule représentation organisée de l'industrie horlogère du Jura bernois.

— Voici un fait qui prouvera de quelle façon le radicalisme bernois protége la liberté et les intérêts de l'ouvrier; nous l'empruntons au *Pays:*

« L'autre jour, M. le préfet de Saignelégier avait chez lui une journalière; on faisait la lessive. La clef de la porte de la cave s'étant trouvée perdue, on en accusa la pauvre ouvrière qui ne l'ayant point vue se défendit naturellement contre de si odieux *soupçons. Sans autre forme de procès et sur* l'ordre du préfet, on la jeta bel et bien en prison où elle resta *deux jours;* et combien n'y serait-elle pas restée si la clef ne s'était enfin retrouvée! C'était la servante de M. le préfet qui l'avait égarée. Néanmoins on ne songe nullement à indemniser la pauvre femme qui a perdu ainsi deux journées de travail et à laquelle on a fait tort dans son honnête probité.

» Oh! oui, ils aiment l'ouvrier, nos braves préfets et nos chefs radicaux!... »

Valais. — Un bien triste accident est arrivé, à Sion, mercredi passé. Un apprenti tonnelier qui travaillait seul dans une cave a été trouvé mort, le corps à moitié introduit dans un tonneau qu'on avait redressé pour y renfermer de la lie.

Ce pauvre malheureux qui n'avait pas seize ans, a voulu probablement ramasser la porte du tonneau qu'il avait laissé choir dans l'intérieur et l'asphyxie est venu le surprendre dans cette position avant qu'il ait pu dégager ses épaules de l'étroite ouverture.

Neuchâtel. — On nous écrit de Neuchâtel, le 2 Avril:

« Ce matin, vers six heures, les habitants de notre ville ont eu la surprise d'une forte secousse de tremblement de terre, qui a duré environ trois secondes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette secousse était accompagnée d'un bruit semblable à un roulement de tambour.

» On me dit qu'à l'hôtel Bellevue, un grand nombre d'objets, tels que bouteilles, cuvettes, etc., ont été renversés, des lampes ont été pareillement renversées dans des maisons du côté du Faubourg.

» Moi qui me trouvais encore au lit, j'ai parfaitement distingué une agitation de tous les objets de la chambre, en même temps que j'entendais un bruit en tout pareil à celui que l'on entend dans une cave sous la rue, quand passe une voiture. »

Genève. — On écrit au *Journal de Genève:*

« Lors de la cession par le Paris-Lyon à l'Ouest du tronçon de chemin de fer Genève-Versoix, une convention est intervenue pour règler les conditions de l'usage commun de la gare entre les deux Compagnies.

» La redevance financière à payer au Paris-Lyon par l'Ouest fut fixée à 30.000 fr. Par suite du développement de la gare de Genève, ces conditions furent successivement modifiées; d'autres charges concernant le travail intérieur, etc., incombèrent également aux Compagnies qui succédèrent à la ligne de l'Ouest dans la propriété du Genève-Versoix. Le traité primitif étant arrivé à son terme, il vient d'être renouvelé entre le Paris-Lyon et la Suisse Occidentale. Les conditions de ce traité qui comprennent naturellement tout ce qui résulte de l'état actuel de la gare ainsi que les bases de la participation future des deux Compagnies aux modifications qui peuvent devenir nécessaires, sont très-équitables et doivent être jugées satisfaisantes par la Suisse-Occidentale. Elles ne lui imposent aucune augmentation de charges sur celles qui résultaient pour elle des anciennes conventions. Quelques questions de détail concernant l'usage commun des emplacements de la gare, la répartition de certains frais, etc., ont reçu ainsi une solution favorable, et de l'ensemble de ces divers arrangements, il est permis de *croire qu'il en résultera plutôt quelque* réduction de dépenses pour la Suisse-Occidentale qui n'a eu, à l'occasion de ces négociations, qu'à se féliciter de la bienveillance qu'elle a rencontrée de la part du Paris-Lyon. »

— L'opposition des Genevois à tout ce qui vient de Berne, écrit-on de Genève à un journal de la Suisse romande, est devenue si générale, qu'on se prend à craindre qu'elle n'ait des conséquences fâcheuses. Aucune loi fédérale ne peut plus plaire aux Genevois. En cela, cette fois, les petits-fils de Berthelier sont d'accord avec la Suisse romande. Cette opposition est loin d'avoir atteint son point culminant, les choses militaires, la loi des banques et bien d'autres, grossiront encore le contingent déjà énorme des mécontents.

CANTON DE FRIBOURG.

—

On lit dans le *Pays* de Porrentruy :

« Le *Confédéré* et après lui le *National suisse* osent publier l'*étiquette d'eau de Lourdes* dont le *Pays* a donné la primeur et en attribuent la paternité à la sottise ultramontaine! C'est être fourbes d'une façon vraiment bien hardie, car chacun sait que nous avons de suite éventé cette sale ruse dont l'invention est due à une main radicale de Porrentruy qui a décoré de l'étiquette en question quelques flacons remplis d'une eau dont nous rougirions de préciser la qualité et la provenance.

» C'est là la farce spirituelle que s'est permise ici un représentant de ce parti des lumières et du progrès dont le *Confédéré* et le *National suisse* sont les dignes organes. L'*escroquerie religieuse* dont parlent ces journaux revient donc à leurs amis qui en sont les seuls auteurs. »

NOUVELLES DE L'ETRANGER.

—

Lettres de Paris.

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

—

Paris, 31 mars.

Il suffit de lire attentivement la discussion qui a eu, lieu hier, dans les bureaux de la Chambre des députés, sur le projet de loi relatif à la collation des grades, pour se convaincre qu'il n'est que le point de départ d'un ensemble de mesures dirigé contre la liberté des institutions catholiques. Le chef des gauches, M. Gambetta, n'a pas dissimulé cette hostilité systématique, tout en déclarant hypocritement qu'il entendait respecter les croyances religieuses; mais qu'il ne voulait pas, sous prétexte de liberté d'enseignement, laisser aux cléricaux la faculté de corrompre le suffrage universel pour en faire sortir, un jour, une Chambre introuvable. Voilà les arguments commodes à l'aide desquels le radicalisme vainqueur compte escamoter la liberté des catholiques.

Cette discussion des bureaux n'a été qu'un *incident de la campagne* engagée, dans toutes les officines radicales, contre les œuvres catholiques. On a pris prétexte d'une association désignée sous le nom de *Jésus-Roi* pour envelopper dans le même système d'attaquer toutes *les institutions catholiques*, sans en excepter aucune. Il importe d'abord de constater que cette œuvre de *Jésus Roi* n'a jamais existé que sur le papier. Ce qui n'empêche pas les feuilles radicales de présenter cette association comme une société secrète qui enveloppe toute la France. C'est une véritable fantasmagorie, mais elle prouve que le mot d'ordre est partout donné et que la dénonciation inaugurée dans la *Gironde* suit son cours.

Ce n'est pas un fait indifférent.

L'original des dénonciations, en effet, est entre les mains de M. Bibot, et si les journaux en reproduisent aujourd'hui des extraits, c'est dans le but de forcer la main au garde des sceaux et au duc Decazes.

On poursuit un double objectif:

1° Obtenir des actes de rigueur contre le parti catholique en France;

2° Coordonner cette répression avec celle dont M. de Bismark est l'instigateur en Allemagne.

Ces malheureux journaux radicaux servent ainsi, quelques-uns inconsciemment et stupidement, il faut bien le dire, un plan qui est soufflé par les agents que M. de Bismark entretient en France.

L'*Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers* est confondue à dessein par la presse radicale avec la prétendue société de *Jésus-Roi*.

Le bon sens public repoussera cette attaque perfide qui ne saurait atteindre une œuvre bénie si publiquement par l'Eglise et dont les fondations comme le langage aiment le grand jour.

Puisque tous les journaux républicains demandent à l'envi que le clergé catholique soit banni du domaine de la politique, ne pourrait-on demander que les pasteurs protestants, les Pressensé, les Coquerel, les Steeg, s'en tiennent à l'écart?

Ne pourrait-on demander que la personnalité dirigeante du consistoire de Paris, M. Waddington, ne soit pas ministre?

Et si les républicains n'entendent pas de cette oreille, n'est-ce pas la preuve qu'ils veulent non l'exclusion des influences religieuses de la politique, mais seulement l'exclusion de l'élément catholique, toute licence étant donnée aux représentants de l'hérésie et du schisme?

Je vous ai fait connaître que l'ouvrage de l'ancien vicaire de la Madeleine, l'abbé Michaud, passé à l'apostasie des vieux catholiques, exposait tout un plan de campagne, proposé aux gouvernements contre la Papauté et l'Eglise catholique. Tout ce plan vraiment satanique se résume dans les titres suivants de l'ouvrage du prêtre renégat :

I. Nécessité urgente de prendre contre Rome une attitude défensive.

II. Insuffisance de quelques théories fantaisistes.

III. Ce qu'il faut penser de la séparation absolue des Eglises et des Etats.

IV. Insuffisance du pseudo libéralisme américain.

V. Insuffisance du pseudo libéralisme anglais.

VI. Insuffisance du pseudo libéralisme belge.

VII. Insuffisance du pseudo libéralisme italien.

VIII. Insuffisance du pseudo libéralisme français.

IX. Etranges aberrations du parti pseudo libéral dans la question romaniste.

X. *Nécessité impérieuse* d'une politique défensive et répressive contre Rome.

XI. Insuffisance de la politique pseudo démocratique.

XII. Insuffisance de la répression *isolée*.

XIII. Nécessité impérieuse d'une *répression collective*. Comment la question romaniste ne peut être définitivement résolue que par un accord international des Etats.

XIV. Nécessité impérieuse d'une répression stable. Comment la question romaniste ne peut être définitivement résolue que par un droit international réglant les rapports des Etats et de la *nouvelle* Eglise romaine.

XV. Utilité d'un congrès international des Etats dans le but de fixer et de sanctionner le droit international sus-dit.

XVI. Programme des mesures répressives nécessaires.

Ce seul énoncé permet de voir quelles questions graves soulève l'ouvrage de l'abbé Michaud :

1° Abandon de tout semblant de liberté;

2° Recours à la force seule;

3° Critique de toutes les politiques, hors la politique allemande;

4° Par conséquent approbation de celle-ci;

5° Calque sur cette politique du système répressif préconisé;

6 Octroi du congrès rêvé par M. de Bismarck;

7° Pression sur notre gouvernement en faveur des idées du chancelier allemand.

A côté de cette propagande anti-catholique, nous avons la propagande jacobine. Le *Français*, dont le directeur est M. François Beslay, ayant dit que la majorité républicaine et radicale de la Chambre des députés marchait au rôle de la Convention, le *Peuple*, journal du citoyen Floquet, répond en glorifiant la Convention, article qui se termine par les lignes suivantes :

« Si nous avions un souhait à formuler, ce serait que l'assemblée de 1876 dans l'accomplissement de sa mission s'inspirât de quelques-uns des sentiments de sa devancière; qu'elle apportât à la solution des problèmes qui lui incombent la même hauteur de vues, la même énergie, la même intelligence, le même soif de justice, le même ardent amour de la patrie!

» La Convention .. mais savez-vous bien, M. Beslay fils, que rien de plus grand ne s'est encore vu sous la voûte étoilée des cieux... »

Voici maintenant en quels termes un autre journal radical, les *Droits de l'homme*, se plaint de la lenteur mise à changer notre *personnel diplomatique :*

« En vérité, cette république mériterait

---

tation, que celle de secrétaire de la supérieure, et Sabine s'y consacra pendant près de deux ans avec autant de zèle que de succès. Elle ne l'abandonna que quand sa vue, de nouveau affaiblie, l'obligea de prendre des ménagements qui malheureusement ne suffirent pas à la remettre.

Alors, elle dut s'occuper principalement du pensionnat. Elle fut chargée de l'instruction religieuse des enfants, et tant que ses forces le lui permirent, elle se dévoua avec bonheur à ce saint ministère. Parler de Jésus-Christ était sa plus grande joie, et elle en parlait avec autant de douceur que d'énergie. Simple, familière et profonde à la fois dans ses instructions, elle savait les mettre à la portée des plus faibles intelligences, ou plutôt elle savait élever ces petites âmes jusqu'à la hauteur des mystères qu'elle leur enseignait. Son enjouement naturel bannissait l'ennui de ses leçons, et Dieu, qui débordait de son cœur, se répandait dans ses paroles pour les rendre agissantes et fécondes. A l'approche de la première communion, elle redoublait de soins et d'ardeur. Elle n'avait qu'à se souvenir pour peindre en traits vivants les transports de l'âme qui s'unit pour la première fois à son divin Sauveur.

Les enfants, malgré l'étourderie naturelle à leur âge, l'écoutaient avec bonheur, parfois avec ravissement. Un jour, après une instruction sur la Messe, plusieurs élèves qui jusque-là avaient mis de la paresse et de la mauvaise volonté à se lever pour assister chaque matin au Saint-Sacrifice, vinrent trouver la sœur directrice du pensionnat et lui dirent : « Ma sœur Jeanne-Françoise vient de nous faire une instruction si belle sur la Messe, que nous ne voulons plus y manquer. Nous n'avions pas encore compris la grandeur et la beauté de la Messe : désormais, vous le verrez, ma sœur, nous ne nous ferons plus prier pour nous lever. » Et elles tinrent parole.

En parlant d'elle, elles l'appelaient *la sainte*. Elles trouvaient tant de charme à la voir prier qu'elles disaient naïvement aux autres religieuses : « Quand ma sœur Jeanne-Françoise fait la prière pour notre mois de Marie, nous sommes tentées de nous retourner de son côté et de la regarder plutôt que l'autel. Elle a l'air si pénétré, si angélique, que cela fait du bien à l'âme et qu'on ne peut s'empêcher de prier avec elle. »

(*A suivre.*) Marquis DE SÉGUR.

de passer à l'état de phénomène et d'être exhibée non plus à Versailles, mais à la foire de Saint-Cloud, entre les veaux à deux têtes et les moutons à plusieurs cornes.

» Le gouvernement, dit nouveau, mais qui n'a fait que changer de costume, comme un simple écuyer du cirque, après avoir destitué quelques préfets, est au bout de ses efforts. Il éprouve le besoin de rassurer les situations acquises; et entr'autres promesses qu'il tiendra, il jure de ne pas toucher à un cheveu de la position d'un diplomate.

» Ce qu'il y a de plaisant, c'est que les diplomates ne paraissent pas le moins du monde disposés à s'en aller tout seuls. Ce sera la première fois, depuis de nombreuses années, que des diplomates français se seront montrés malins. »

Le même journal contient en tête de ses colonnes la note suivante :

« Nous sommes heureux d'annoncer qu'à partir du 1er avril prochain, les *Droits de l'homme* publieront chaque semaine trois articles de notre collaborateur X.... »

Or, il est bon de savoir que cet X... passe pour être H n i Rochefort.

Avons-nous fait assez de chemin depuis le 5 février 1876?

Hier, à la Bourse, tout était perdu, aujourd'hui tout est sauvé, sans plus de raison.

On s'entretenait du *Crédit général français* qui émet 25 000 actions de 500 fr., de la campagne des chemins de fer de Bourges à Gien et d'Argent à Beaune-la-Rolande. La souscription sera ouverte les 6, 7 et 8 *avril*; les actions recevront un revenu fixe annuel de 25 fr. net d'impôt. Cette affaire se présente aux capitaux dans des conditions qui en assurent le succès; le président du conseil d'administration est M. de Cossé, *duc* de Brissac.

Lettres de Versailles.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

Versailles, 31 mars.

Les trains parlementaires ont amené beaucoup de monde à Versailles. Une cinquantaine de députés républicains partis de la gare St-Lazare, à 11 heures 25, paraissaient fort affairés. Dans le même convoi, quatre de nos ministres s'étaient réfugiés dans un compartiment réservé. *C'est qu'il devait* y avoir parlotte ministérielle avant la séance, à l'hôtel de la Présidence. Au lieu du parler politique, c'est-à dire, à l'heure qu'il est, validations, enquêtes, invalidations, mouvement du personnel dans toutes les régions administratives, on s'entretenait du salon, de l'opéra et de l'exposition de chevaux au palais de l'Industrie.

Le portrait en pied de Mme Gueymard, la Jeanne d'Arc de Mermet et les purs-sang absorbent les plus sérieuses préoccupations de nos honorables. Malgré tout, il y a un *mais:*

La commision d'enquête sur l'élection de M. A. de Mun a, par lettres en termes courtois, invité S. E. le cardinal archevêque de Paris, S. G. le primicier du chapitre de St-Denis et S. G. Mgr de Vannes à daigner se rendre, aujourd'hui même, à Versailles, devant la dite commission d'enquête pour y répondre *aux questions de MM. les commissaires*-enquêteurs. Leurs Grandeurs se rendront-elles à cette invitation? — Il y a doute, très grand doute. On comprend que Mgr de Moulins ait, naguère, répondu à l'invite d'une cour judiciaire; on admet, à la rigueur, que les commisions de la dernière assemblée, proclamée *souveraine,* auraient pu prétendre à voir NN SS. les évêques se rendre à leur barre; mais, aujourd hui, la situation est-elle la même? —

Il y a peut être cent députés dans la salle à deux heures 3/4 *pour deux heures.* Décidément l'exactitude n'est pas la politesse des républicains Le président Grévy soumet à la Chambre la proposition de loi, votée par le Sénat, pour la réorganisation des services de la caisse des dépôts et consignations. M. Léon Say *demande l'urgence; elle est* votée sans discussion.

M le marquis de la Rochejacquelein vient défendre les opérations électorales du collége de Bressuire contre les attaques du rapport qui en demandait hier l'invalidation. M. de la Rochejacquelein prend très-au sérieux les adversaires de son élection. En termes d'une grande simplicité, avec le ton d'une conscience convaincue et d'une inattaquable loyauté, l'orateur réfute par des faits indiscutables chacun des arguments les plus spécieux même du rapport de M. Rouvier.

Pendant cette discussion trop courtoise, peut-être devant une majorité systématiquement hostile, j'entends les organes des journaux rouges interrompre avec leur attitude habituel: Tu as beau *dire, Chouan!* tu ne la feras pas longue. — Assez! tu nous embêtes avec ta bonne foi. — Tu bois ton dernier verre d'eau sucrée à la tribune. — Tu iras remontrer ta figure à tes électeurs.

Sur tous les bancs, à l'assemblée, *l'orateur* est suivi sinon partout avec sympathie, du moins avec déférence et attention. Quand après une éloquente explosion d'indignation de l'orateur contre les *infâmes* calomnies lancées contre sa candidature et le parti royaliste par les journaux qui combattaient sa candidature, M. de la Rochejacquelein descend de la tribune, toute la droite applaudit sans nuance d'opinions politiques. M. le marquis de Castellane quitte son banc et s'honore en venant serrer la main du jeune et vaillant député du Bressuire.

M. Rouvier monte à la tribune. Aux voix! aux voix! crie l'assemblée; mais M. Rouvier tient à relever son échafaudage renversé. M. Clémenceau, secrétaire, lui donne au passage un petit conseil. Dix voix s'élèvent tour-à-tour des bancs de la droite pour protester contre les attaques de M. Rouvier. M. Brisson en perd son flegme apparent, il interrompt violemment. M. Naquet qui, selon l'expression par trop réaliste d'un confrère, « roule sa bosse au banc des ministres, » applaudit à outrance. M. le duc de la Rochefoucauld riposte de son banc à M. Rouvier: « Votre rapport n'est que l'écho des calomnies de nos adversaires. » M. Rouvier va si loin que la gauche elle même crie: Aux voix!

Le rapporteur descend et M. Léon Renault lui succède à la tribune et établit par des chiffres que ce serait aller au delà de la justice et du respect dû au suffrage universel que de voter les conclusions du rapport. Après un incident soulevé par un *Monsieur que l'on appelle: « Eglise à vendre,* » je ne sais pourquoi, M. Ant. Proust prétend donner « la philosophie de l'élection de Bressuire. » En fait de philosophie, M. Proust répète qu'à la dernière heure, les amis de M. de la Rochejaquelein, ont fait courir le bruit que, depuis deux jours, on se battait à Paris. — Non! non! s'écrie énergiquement M. de la Rochejacquelein, personne n'a dit cela. M. Proust subit sans réponse cette dénégation que M. de la Rochejacquelein accentue avec une rare vigueur à la tribune, malgré *les efforts de la* gauche pour étouffer sa voix. La gauche demande le scrutin public.

Il y a lieu à pointage. Pendant cette opération, j'apprends que l'abbé Cadoret a dit aux enquêteurs de Mun, qu'il n'avait rien à dire. Les autres invitations sont restées sans réponse. Les enquêteurs furieux iront à Pontivy.

France. — Les évêques fondateurs de l'Université catholique de Paris *ont tenu, à* l'archevêché, l'assemblée générale annuelle prescrite par les statuts. Ils ont traité les affaires courantes, se sont fait rendre compte de tout le travail d'organisation récemment achevé, en ce qui touche les trois facultés de droit, des lettres et des sciences. Ils ont fixé le budget de l'exercice courant et étudié les projets de développement que l'Université comporte. Ils ont voté la création de deux nouvelles chaires dans la faculté de droit, l'une de législation industrielle, l'autre d'enregistrement et de notariat.

Il était impossible que les prélats assemblés ne se préoccupassent pas aussi de la situation que prépare aux Universités libres le nouveau projet de loi qui tend à leur enlever toute participation à la collation des grades. Ils se sont communiqué l'étonnement douloureux dont ils avaient recueilli l'expression auprès des pères de famille de leurs diocèses, devant cette atteinte inattendue qu'on menace de porter à une loi si longuement préparée, si récemment votée, et sur la foi de laquelle tant de graves intérêts, matériels et moraux, ont été engagés.

Les deux cardinaux archevêques de Rouen et de Paris se sont chargés d'être auprès du gouvernement les interprètes du sentiment commun de tous leurs collègues.

Rome. — *La junte liquidatrice des biens* ecclésiastiques de Rome a présenté le tableau de ses opérations effectuées pendant l'année 1875. Il en résulte que la junte a pris possession de toutes les maisons religieuses de Rome, *sauf huit, à propos desquelles il s'est* élevé des contestations.

Les maisons religieuses étaient au nombre de 221; mais 70 d'entr'elles ont été reconnues de telle nature que la loi de suppression ne peut les frapper.

Il y a 14 maisons de fondation étrangère intangibles.

Le nombre des maisons dont il a été pris vraiment possession est de 129; pour les 8 autres on verra ce qu'il y a à faire, dit le rapport.

Pendant l'année 1875 ont été liquidées 558 autres pensions pour la somme annuelle de 193,000 fr.

Si l'on ajoute à cette somme celle des pensions accordées dans les années précé*dentes arrivant à 1,092.132 fr., on aurait* un total général de 1.293.132 fr. 50. Mais il faut en déduire 66,800 fr. pour pensions cessées par suite de morts de pensionnaires; et en outre 51,300 fr. qui ne sont point reçu par les pensionnaires parce qu'il n'est pas encore certain qu'ils y aient droit.

Si bien qu'au 1er janvier 1876 la charge réelle de la junte était de 2648 pensions absorbant 1,174.062 fr. 50.

Pendant l'année 1875 trente-deux clarisses franciscaines ont été transférées du couvent St-Sylvestre in Capite au monastère des bénédictines de Ste-Cécile en Transtévère. Les autres translocations s'effectueront à mesure qu'il y aura de la place.

Les premiers couvents à dégager sont ceux de Panisperna sur le haut du mont Viminal et de la Vittoria occupé par les Ursulines près du Corso, pour les besoins du ministère de l'instruction publique.

Nous ne pouvons trop déplorer l'application d'une loi injuste, qui prive de leur asile les épouses du Seigneur.

Quel profit peut tirer l'Etat de l'aliénation des biens ecclésiastiques? On le voit assez dans la situation déplorable de ses finances.

Prusse. — La *Gazette de Voss* constate que la situation de la classe ouvrière empire de jour en jour à Berlin. La feuille prus*sienne fait remarquer qu'une fabrique* renommée, qui occupait 700 ouvriers, en a congédié 500 et a même été forcée de réduire à six heures par jour la durée du travail des 200 autres.

Allemagne. — Le *Reichsanzeiger* rectifie la nouvelle donnée par l'Agence Havas que l'Allemagne a dénoncé son traité avec la Chine. La dénonciation remonte au mois de juillet de 1872, et elle a été acceptée par la Chine. Toutefois ce n'est que tout récemment que l'envoyé allemand a reçu les instructions relatives aux nouvelles négociations à ouvrir.

Comme le résultat intéresse toutes les puissances qui ont des traités avec la Chine, le gouvernement allemand a fait des démarches pour faire appuyer son envoyé par les représentants des autres pays, en sorte qu'en *cette circonstance* le gouvernement chinois verra que les puissances continuent à agir solidairement.

— La nouvelle poursuite intentée au comte d'Arnim sous la prévention de haute trahison est à la veille d'aboutir Toutefois les autorités judiciaires ont déclaré qu'il n'y avait pas lieu, avant le jugement à intervenir, de pratiquer une saisie de ses biens. On *étudie aussi* la question de savoir comment le prévenu, qui réside à l'étranger, pourra être cité légalement. L'obstacle étant insurmontable, le comte d'Arnim sera jugé par contumace et uniquement sur les pièces contenues dans le dossier du juge d'instruction. Dans ces conditions, il est a craindre que l'ex-ambassadeur d'Allemagne à Paris n'encoure une condamation criminelle très-sévère. On voit que cette affaire est inépuisable, puisqu'à tout moment elle donne lieu à une *nouvelle procédure. Celle-ci,* toutefois, paraît devoir être définitive.

Wurtemberg. — La première Chambre a voté à l'unanimité une déclaration invitant le gouvernement à appuyer une loi générale sur les chemins de fer de l'empire en exécution de l'art. 4 § 8 et du chap. VII de la constitution de l'empire, mais à s'opposer au rachat par l'empire des réseaux de chemins de fer des divers Etats. La Chambre s'est, en outre, déclarée satisfaite par les déclarations du gouvernement *dans* la Chambre des députés.

Turquie. — Le gouvernement turc vient de faire une nouvelle surprise à ses créanciers. Il leur annonce que le coupon d'avril ne sera payé qu'en juillet. Et pour quelles raisons? Est-ce parce qu'il n'y a pas d'argent en caisse? Nous le craignons; mais le gouvernement turc donne de cet ajournement une autre raison qui a la solidité de son papier. Des négociations sont entamées, paraît-il, pour l'unification de la dette ottomane. Or, jusqu'à ce qu'elles aient abouti, la Sublime-Porte se croit dispensée de payer ses créanciers. Pour peu que les choses continuent de ce train, la dette turque arrivera à être véritablement unifiée, mais en ce sens que tous les emprunts dont elle se compose verront au même degré le service de leurs coupons suspendu définitivement.

Etats-Unis. — Le correspondant de l'*Univers* fournit encore les renseignements que voici sur la moralité yankée:

« Il paraît qu'on ne rougit plus de rien *dans la république modèle.*

» En dix ans, les fabricants de whisky ont volé à l'Etat la petite somme de 500 millions de dollars, avec la connivence des agents du trésor, sinon de l'administration *elle-même.*

» Les fraudes gigantesques commises à la douane de New-York ont donné lieu à une enquête qui a été étouffée, parce que l'intérêt du parti républicain et protestant se trouvait mêlé à l'affaire.

» La fraude a été depuis deux ans partout à l'ordre du jour; il y a des *rings* pour le tabac et pour le whisky, et les producteurs ou fabricante qui n'appartiennent pas au *ring* sont ruinés en fort peu de temps. Est-ce tout? Non; ce n'est *là qu'une goutte* de l'océan de corruption où nage la république modèle. Il devient bien difficile de trouver un haut fonctionnaire qui soit honnête.

» Je n'en finirais pas si je voulais nommer tous les œufs punais qui sont encore en place. Procès à Saint-Louis pour vol de whisky par le général Babcoh, le secrétaire du président; on le décharge parce qu'il est républicain. Procès à Cincinnati, à Chicago, à la Nouvelle-Orléans, où sont impliqués les plus hauts fonctionnaires du gouvernement; fraudes au sujet du grand chemin de fer du Sud, fraudes pour les canaux de New-York, fraudes à propos du centenaire, qui nous rappellent le scandale donné à Vienne par les Américains en 1873 quand ils essayèrent de tromper la douane autrichienne et quand ils vendirent leur place à l'Exposition pour tenir des restaurants et des buvettes. Il n'y a pas jusqu'au représentant des Etats-Unis en Angleterre, le général Schenk, qui ne soit cité devant un tribunal correctionnel de Londres sous l'accu*sation d'avoir émis* de fausses actions d'une société minière. Et ce qui se fait en grand dans les grands centres se fait en petit dans les moindres. Ainsi, en moins de deux mois on a jugé au Capitole, dont je suis voisin, plusieurs cas d'escroquerie. Le secrétaire d'Etat, l'honorable Lappin, a volé 18.000 dollars; ses trappes étaient tendues sur une espace d'environ cent milles. M. Mowy, un honorable député, n'a volé que 5,000 dollars. Hier l'honorable Johnson, un sénateur, a été surpris en flagrant délit: il falsifiait *un acte judiciaire pour le faire signer par le* gouverneur; il se défend en accusant le gouverneur. En attendant il a résigné sa place au Sénat et il ne sera pas *poursuivi.* Je ne parle pas de la vente publique des voix, qui se fait dans toutes les législatures des Etats-Unis. Une législature, il y a quelque temps, attendit jusqu'à la fin de la session avant de payer les hôteliers, puis le dernier jour elle vota une loi qu'aucune dette ne pouvait être réclamée avant un an; et tous les membres s'en allèrent en se ré*joissant: ils avaient* une année pour payer leur pension.

» Je pourrais faire un gros livre de faits semblables qui sont venus à ma connaissance depuis vingt ans que j'habite le Kansas.

» Tous ces faits entrent dans nos mœurs; personne ne croit plus un homme honnête lorsqu'il se lance dans la politique: s'il demeure pauvre on se moque de lui. On ne demande plus si tel ou tel peut remplir la fonction qu'il ambitionne, on demande s'il en a besoin. Ainsi tout se vend, tout s'achète en politique. La vénalité a tué les républiques de Grèce et de Rome. »

FAITS DIVERS.

Au café on parle voyages, villes lointaines, géographie...

P. demande à X...

— Sais-tu seulement ce que c'est que *Rome?*

— Tiens! parbleu! *Rome,* c'est la capitale de la Jamaïque!

BIBLIOGRAPHIE.

Le FOYER, *journal de la famille,* le meilleur et le moins cher des recueils littéraires de la presse catholique française, publie dans son dernier numéro:

LE CERF, poésie, par HENRI DE BORNIER, le célèbre auteur de la *Fille de Roland;* — Le *Mouvement artistique et littéraire,* par LOUIS ENAULT; *Mavo Belloni,* nouvelle, par GEORGES D'ESPERANCHE; *Un Plaidoyer,* par le capitaine NEMO; — *La Fiancée d'un revenant,* par J. M. VILLEFRANCHE. *Gazette littéraire.*

Le FOYER paraît chaque semaine, par livraison de 16 pages sur 32 colonnes petit in 4°, impression et papier de luxe; il ne coûte que 11 francs par an pour la Suisse. On s'abonne en adressant un bon postal de onze francs, à l'adresse du gérant du FOYER, *33, rue Bonaparte, à Paris.*

Bureau d'annonces : Alphonse COMTE, Grand'Rue, 10, à Fribourg.

TARIF GÉNÉRAL D'INSERTIONS

dans les journaux de Fribourg dont les annonces doivent être remises directement à l'Agence de publicité ALPHONSE COMTE.

JOURNAUX :	Prix de la ligne ou de son espace — Canton de Fribourg.	Suisse.	Etranger.
	CENT.	CENT.	CENT.
Liberté.	15	20	25
L'Ami du peuple.	15	20	25
Offres et demandes, abonnés.	10	10	10
id. non-abonnés.	15	15	15
Freiburger-Zeitung	15	20	25

Avantages aux négociants et agents d'affaires. Pour le prix de vingt francs par an, ou de douze francs par semestre, il leur est offert sept lignes d'annonces tous les quinze jours dans la *Liberté*, l'*Ami du Peuple* et les *Offres et demandes*, c'est-à-dire simultanément dans trois journaux, avec faculté de changer le texte chaque fois. Le surplus est compté au tarif général ci-contre.

AVANTAGES POUR LES ABONNÉS
ANNONCES GRATUITES

Tout abonné pour un an à la *Liberté* ou à l'*Ami du Peuple* ou à la *Freiburger Zeitung* ou aux *Offres et demandes* acquiert par le fait un droit d'**insertion gratuite de 3 lignes** d'annonces **par semaine dans chacun de ces quatre journaux.** Sont autorisées les publications suivantes : *logements à louer, vente de meubles, vente particulière de bétail ou de fourrages (mises exceptées), demande d'employés, de domestiques et servantes, et d'ouvriers, avis d'enterrement.* Si l'annonce dépasse 3 lignes, le surplus est compté au tarif général ci-dessus.

M. BUGNON chirurgien, dentiste, à Fribourg, sera à Romont, hôtel du CERF, mardi 4 avril.
(C 3848 F)

GRANDE ACTUALITÉ

VICTOR TISSOT

9me *EDITION*

LES PRUSSIENS EN ALLEMAGNE

SUITE

du Voyage au Pays des Milliards

Un fort volume, **prix : 3 fr. 50.**

EN VENTE

à la l'Imprimerie catholique suisse, Grand'Rue, 10, à Fribourg
(C 3800 F)

A VENDRE à des conditions favorables un **Domaine** situé à une lieue de Fribourg contenance : 31 1/2 poses, y compris 2 1/4 poses en forêt S'adresser à M. Et. COMTE, notaire à Fribourg. (C 3722 F)

ESSENCE DE VIE

du docteur KIESOW, à Augsbourg.

Ancien remède très-célèbre et renommé pour son efficacité infaillible contre les maladies chroniques de l'**estomac, colique s,** etc.

M Charles LAPP, droguiste. (C 3876 F)

En vente à l'imprimerie catholique suisse.

Ouvrages de l'Abbé Besson.

1° *L'année des Pèlerinages 1872-1873,* sermons ; 1 vol. de 439 pages ; prix : 3 fr.

2° *Le Sacré-Cœur de l'Homme-Dieu,* sermons ; 1 vol de 343 pages ; prix : 3 fr.

3° *L'Homme-Dieu,* conférences prêchées à la Métropole de Besançon ; 1 vol. de 423 pages ; prix : 3 fr.

4° *L'Eglise, œuvre de l'Homme-Dieu,* conférences : 1 vol. de 454 pages ; prix : 3 fr.

5° *Le Décalogue ou la Loi de l'Homme-Dieu,* conférences ; 2 vol. 906 pages ; prix : 6 fr.

6° *Les Sacrements ou la Grâce de l'Homme-Dieu,* conférences ; 2 vol. de 795 pages ; prix : 6 fr.

7° *Panégyriques et Oraisons funèbres;* 2 vol. de 804 pages ; prix : 6 fr.

PILULES GOURMANDES PURGATIVES CAUVIN

VÉGÉTALES GOURMANDES.

Pilules purgatives et dépuratives de sang.

CAUVIN, 55, boulevard Sébastopol, Paris.

Hygiéniques, préventives, curatives de la *constipation et de tous les malaises qui,* négligés, font les maladies, comme migraine, aigreurs, glaires et bile.

30 années de services attestés en France et à l'étranger.

Dépôt à Fribourg, droguerie Ch. LAPP.
(C 3878 F)

PETITE

BIBLE ILLUSTRÉE

OU RÉCITS TIRÉS

DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU TESTAMENT

A

l'usage de la jeunesse.

Traduction revue, par l'abbé Bourquard.

Prix : fr. 1.

Rabais aux revendeurs
(C 3589 F)

MUSCULINE-GUICHON

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA SUISSE :

LIBRAIRIE DURAFORD

En face Notre-Dame

A GENÈVE.

La **Musculine-Guichon** des Pères Trappistes de Notre-Dame des Dombes a guéri un grand nombre de personnes dans les maladies suivantes : **Diarrhées, chroniques, vomissements nerveux, gastralgies, anémie, maux d'estomac et surtout dans les maladies de poitrine.**

Prix des boîtes : { 250 grammes, 5 fr. / 550 grammes, 10 »

On peut s'en procurer chez Mlles DEWARAT, à Châtel- Saint-Denis (Fribourg).
C 2182 F

Ouvrages du R. P. Faber.

1° *Le Précieux Sang ou le Prix de Notre Sault* ; 1 vol. de 393 pages ; prix 3 fr 50.

2° *Le Créateur et la Créature ou les Merveilles de l'Amour-Divin;* 1 vol. de 426 pages ; prix : 3 fr. 50.

3° *Tout pour Jésus ou Voies faciles de l'Amour divin ;* 1 vol. de 406 pages ; prix : 3 fr. 50.

4° *Vie et Lettres du R. P. Frédéric-William Faber, premier Supérieur de l'Oratoire de Londres,* publiées par le P. J.-E. Bowden ; 2 vol. in-12 de 840 pages ; prix : 6 fr.

PARIS RUES DU 4 SEPTEMBRE, MICHODIÈRE, CHOISEUL, MONSIGNY **PARIS**
(Entre la Bourse et le Grand Opéra.)

GRANDS MAGASINS DE LA PAIX.

MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS D'ETE.

UN ALBUM ILLUSTRÉ renfermant de nombreux modèles de **Manteaux, Costumes, Lingerie, Cravates, Modes, Jupons,** etc., et des **Echantillons** de toutes les Nouveautés sont envoyés *gratis* et *franco* sur demande adressée aux

Grands Magasins de la Paix, à Paris.

Envoi *franco de port* à partir de **25** francs dans toute la France, la **Suisse,** la Belgique, la Hollande, Londres et l'Italie septentrionale. (C 3830 F)

RÉCOMPENSE NATIONALE DE **16,600** FRANCS
GRANDE MÉDAILLE D'OR A T. LAROCHE
Médaille à l'exposition de Paris 1875
RAPPORT ÉLOGIEUX DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

PRIX 16,600 fr.

QUINA LAROCHE

ÉLIXIR

EXTRAIT COMPLET DES 3 QUINQUINAS

Reconstituant, tonique et fébrifuge.

Le Quina-Laroche est un *Elixir* agréable qui contient la *totalité* des nombreux principes des **3** sortes de quinquinas (jaune, rouge et gris).

Supériorité bien constatée dans les hôpitaux et par vingt années de succès, contre le *manque de forces ou d'énergie,* les *affections de l'estomac, convalescences trop lentes,* et contre *les fièvres anciennes* et *rebelles.*

Exiger toujours la signature LAROCHE. *Laroche*

Le même **FERRUGINEUX**

Le *fer* soluble et le quinquina réunis constituent le traitement réparateur le plus puissant de la médecine.

Le quinquina stimule et donne la vie aux organes affaiblis, le fer procure au sang la force et la coloration qui assurent la santé.

Recommandé contre *l'épuisement par l'âge ou les fatigues,* contre le *sang pauvre, chlorose, suites de couches,* etc.

PARIS, 22 et 15, rue Drouot, et les pharies.

Dépôt à Fribourg : M. BOÉCHAT. Vente en gros, J. LUTI, représentant, à Zurich. (3892)

Sirop hygiénique au raifort, gomme et racine de guimauve

Excellent purgatif du sang, remède souverain contre les affections des poumons et de l'estomac. — Son emploi n'oblige à aucune diète particulière.

Ce sirop reconnu par l'expérience et de très-nombreuses guérisons comme un remède réel et inappréciable, est employé et recommandé par les médecins.

Dépôt chez Charles Lapp, droguiste. (C 3732 F)

BOURSE DE BALE, 1er AVRIL.

OBLIGATIONS D'ÉTAT.	Intérêt.	Remboursables.	DEMANDÉ	OFFERT
Fédérales 1867	4 1/2	1876-1892	—	100 3/4
id. 1871	4 1/2	1877-1886	—	101 1/4
Berne, 1861-64-65-74-75	4 1/2	1875-80-1900	97 1/2	97 —
Fribourg, 1. Hyp.	4 1/2	1864-1895	—	97
id. Emprunt 1872	4 1/4	1873-1897	—	95
id. id. garanti.	5	1880-1890	—	101 1/4
OBLIGATIONS DE CHEMINS DE FER				
Central	5	1864-1888	100	99 3/4
id.	4 1/2	1877	100	99 1/
id.	4 1/2	1881-1884	95	94 1/2
id.	4 1/2	1888-1890	—	89 1/4
Nord-Est.	4 1/2	diverses	93 1/4	—
Central et Nord-Est	4 1/2	1886-1892	90 1/2	90 1/4
Gothard	5	1884-1892	55 1/2	55
Arth.-Righi	5	1883	88 1/4	—
Berne-Lucerne	5	1881-1885	61	—
Lignes du Jura	5	1881-1885	100	99 1/4
» Empr. 22 millions	5	1881-1890	93	—

ACTIONS DE BANQUE	VALEUR nominale	VERSÉ	RAPPORT pour 1874 %	DEMANDÉ	OFFERT	PAYÉ
Banque de Bâle	500	250	6 36	—	535	—
Assoc. banq. de Bâle	500	200	0 —	440	438 3/4	440
Banque comm. de Bâle	500	entières	0 —	410	3 5	—
Banque hyp. de Bâle	1000	id.	6 50	1175	1140	—
Compte d'Esc. de Bâle	2000	id.	0 00	2200	—	—
Banque fédérale	500	id.	0	—	492 1/2	—
Crédit argovien	500	id.	0 —	—	430	—
Banque de Winterthour	500	id.	0 —	—	—	—
Crédit lucernois	500	id.	0 —	—	3 0	317 1/2
Banque com. Schaffouse	500	id.	0 —	4 0	—	—
Crédit suisse	500	id.	0 —	—	512 1/2	—
Banque d'Alsace-Lor.	500	250	0 —	—	503 3/4	—
id. de Mulhouse	500	250	0 —	472 1/2	—	—
Crédit lyonnais	500	250	00 —	56 1/2	—	—
ACTIONS DE CHEMINS DE FER:						
Central	500	entières	0 —	352 1/2	350	350
Nord-Est	500	id.	8 —	475	—	—
Gothard	500	300	6 —	252 1/2	210	—
Righi	500	entières	15 —	950	930	950
Arth.-Righi	500	id.	—	—	—	—
Ouest, actions anciennes	500	id.	—	—	—	—
id. de priorité	500	300	—	—	—	—
Chemins de fer réunis	500	entières	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

31 Mars.	AU COMPTANT	1 Avril.
94 1/4	Consolidés	94 1/2
66 60	5 0/0 Français	66 85
105 05	5 0/0 id.	105 55
—	Or, à New-York. . 113 87	
	A TERME	
66 65	3 0/0 Français	66 [illegible]
105 [illegible]2	5 0/0 id.	105 55
71 35	5 0/0 Italien	71 85
16 62	3 0/0 Espagnol	16 [illegible]
—	Banque de France	—
1050	Banque de Paris.	1050
595	Crédit Lyonnais.	590
188 75	Mobilier Français	191 25
642 50	id. Espagnol	637 50
585	Autrichiens	586 25
733 75	Suez	738 75
—	Ville de Paris 1875	—